



MINISTÈRE DES **ARMÉES**



MINISTÈRE
DES ARMÉES

LES ARMÉES ET LES INSTITUTIONS DE LA V^e RÉPUBLIQUE

Le Président de la République est le chef des armées. Il est le seul à pouvoir donner l'ordre d'engagement des forces nucléaires.

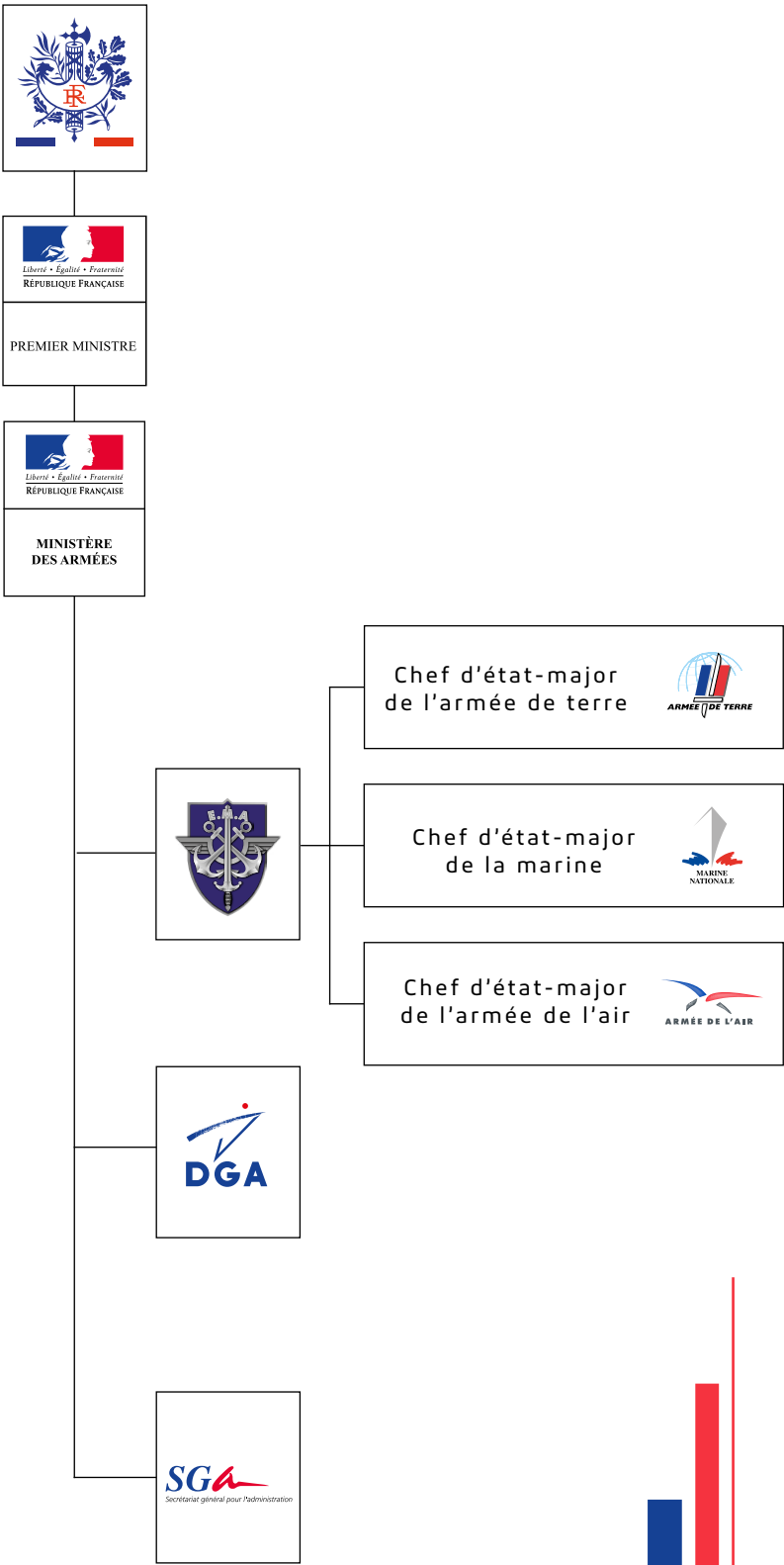
Le Premier ministre est responsable de la défense nationale. Il assure la mise en œuvre des mesures décidées en conseil de défense et de sécurité nationale.

À la tête du ministère des Armées, la ministre est responsable de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de défense. Elle a autorité sur les armées, les services de soutien, les organismes interarmées et les formations rattachées. Elle assume, avec le Premier ministre, la responsabilité du Gouvernement en matière de défense devant le Parlement.

Le Chef d'état-major des armées (CEMA) est responsable de la planification et de la conduite des opérations, de la mise en cohérence des organismes interarmées placés sous son autorité, de leur préparation et de leur mise en condition d'emploi, ainsi que des choix capacitaires. Les chefs d'état-major commandent leurs armées respectives. Ils conseillent et assistent le CEMA au titre de l'expertise propre à leurs armées.

Le Délégué général pour l'armement (DGA) est responsable de l'équipement des armées, de la préparation du futur et de la promotion des exportations. Il promeut le développement d'une Base industrielle de technologie et de défense (BITD) au service de l'autonomie stratégique de la France.

Le Secrétaire général pour l'administration (SGA) intervient dans tous les domaines de l'administration générale du ministère, notamment en matière budgétaire, financière, juridique, patrimoniale, immobilière, sociale et de ressources humaines.



LES 5 FONCTIONS STRATÉGIQUES

DISSUADER

La dissuasion nucléaire demeure la clé de voûte de notre stratégie de défense. Elle protège la France de toute agression d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Elle préserve en toutes circonstances notre liberté d'action et de décision, en écartant toute menace de chantage d'origine étatique qui viserait à nous paralyser. Cette fonction est assurée par deux composantes – océanique (Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins [SNLE]) et aéroportée (Forces aériennes stratégiques [FAS] et Force aérienne nucléaire [FANu]).

PROTÉGER

La mission première des armées est d'assurer la protection de la Nation contre toute menace de nature militaire. Les forces armées assurent en permanence la sûreté du territoire, de l'espace aérien et de nos approches maritimes. Les attentats en 2015-2016 ont rappelé la centralité de cette fonction et conduit au réengagement massif des armées sur le territoire national. Plus de 13 000 militaires sont engagés sur le territoire national, dont 7 000 dans le cadre de l'opération Sentinelle.

CONNAÎTRE ET ANTICIPER

Notre aptitude à connaître, comprendre, caractériser et prévoir est centrale pour permettre à la France de décider et d'agir de manière autonome et souveraine, y compris dans les actions menées avec des partenaires et alliés. Le ministère des Armées, au travers de directions spécialisées et des unités déployées, est l'un des principaux acteurs de cette fonction stratégique.

INTERVENIR

L'intervention contribue directement à défendre les intérêts nationaux, à protéger les ressortissants à l'étranger, à honorer les obligations de la France et à appuyer la communauté internationale. Si elle permet la défense dans la profondeur stratégique loin de l'Europe, elle constitue aussi l'instrument clé de la défense immédiate de la France dans un contexte de renforcement et de diversification des menaces. En moyenne, 7 000 hommes et femmes sont en permanence engagés dans les opérations extérieures.

PRÉVENIR

La prévention contribue à la stabilisation des États et des zones dont la situation représente un enjeu direct pour nos intérêts de sécurité. Elle nécessite à l'extérieur une coordination étroite entre l'action militaire et la diplomatie, l'action des services de renseignement et la mobilisation de capacités humaines et financières d'autres ministères que ceux chargés de la défense et des affaires étrangères. Le dispositif français de coopération de défense, opérationnel et structurel, répond à l'impératif d'être en permanence au plus près des zones de crises potentielles. Il repose principalement sur les départements et collectivités d'outre-mer, sur les trois bases opérationnelles avancées (Abou Dhabi, Abidjan, Djibouti), sur deux pôles de coopération (Dakar, Libreville), ainsi que sur de nombreux autres déploiements et opérations.



HOMMES ET FEMMES AU CŒUR DU MINISTÈRE

PREMIER RECRUTEUR DE FRANCE

avec 26 700 recrutements par an, dont 4 000 civils.

265 458 HOMMES ET FEMMES* :

• 205 121 militaires :

54,8 % dans l'armée de terre,
20 % dans l'armée de l'air,
17,3 % dans la marine nationale,
7,9 % dans les directions et services ;

• 60 337 civils (équivalent ETPT) :

dont 20,4 % de femmes

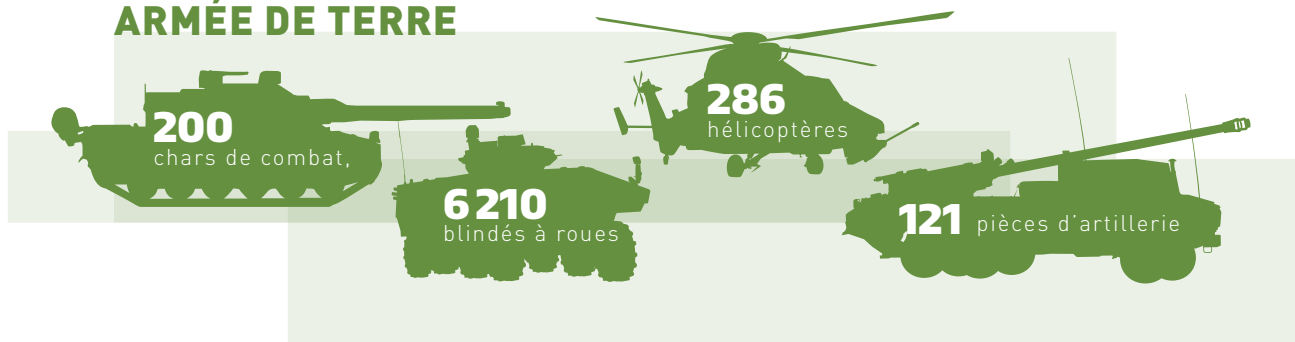
et 32 303 réservistes opérationnels sous contrat.

* Extrait des Chiffres clés de la Défense 2017



DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS AUX MENACES

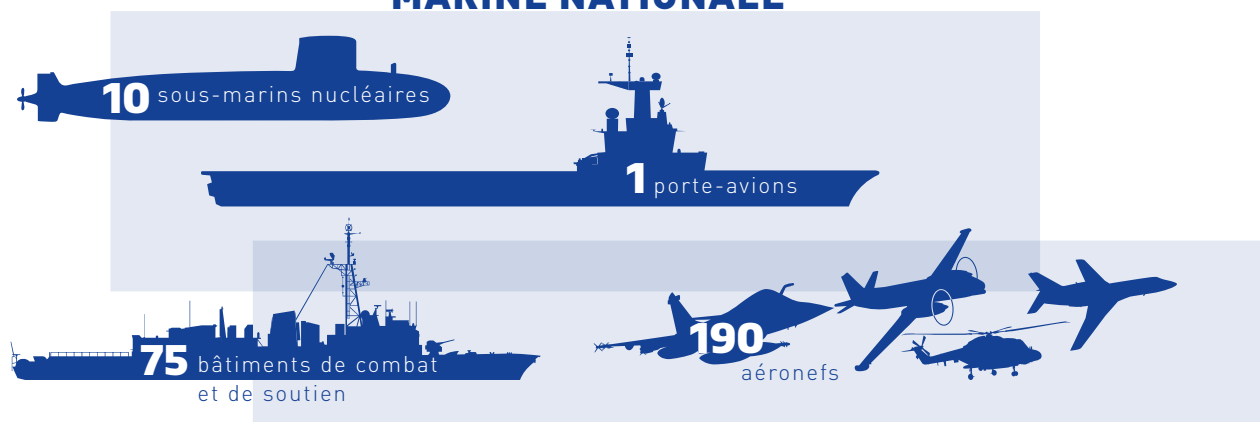
ARMÉE DE TERRE



ARMÉE DE L'AIR



MARINE NATIONALE



UN MINISTÈRE TOURNÉ VERS L'AVENIR

4,9 milliards d'euros de R&D, dont 730 millions consacrés aux études, un chiffre qui s'élèvera à 1 milliard d'euros dès 2022

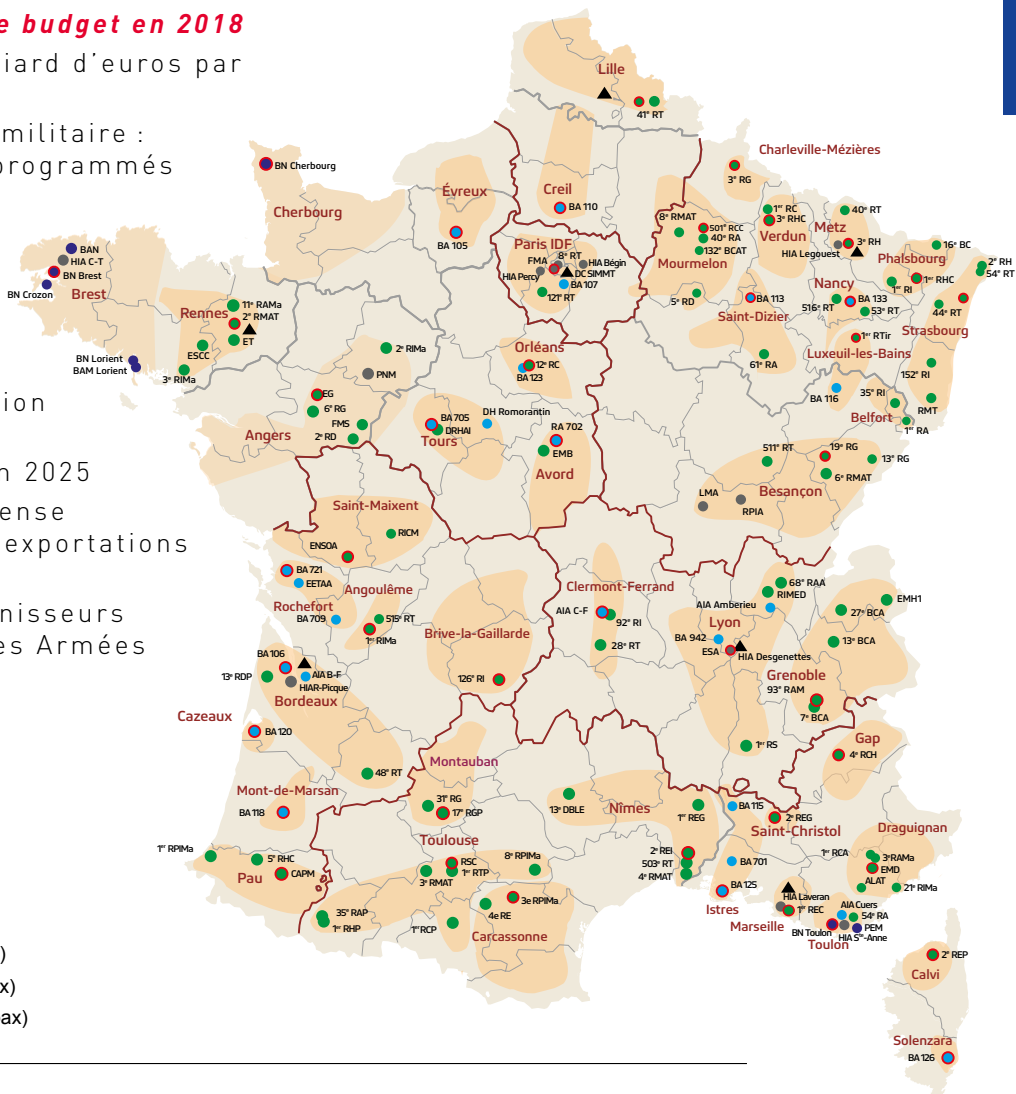


UN MINISTÈRE ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

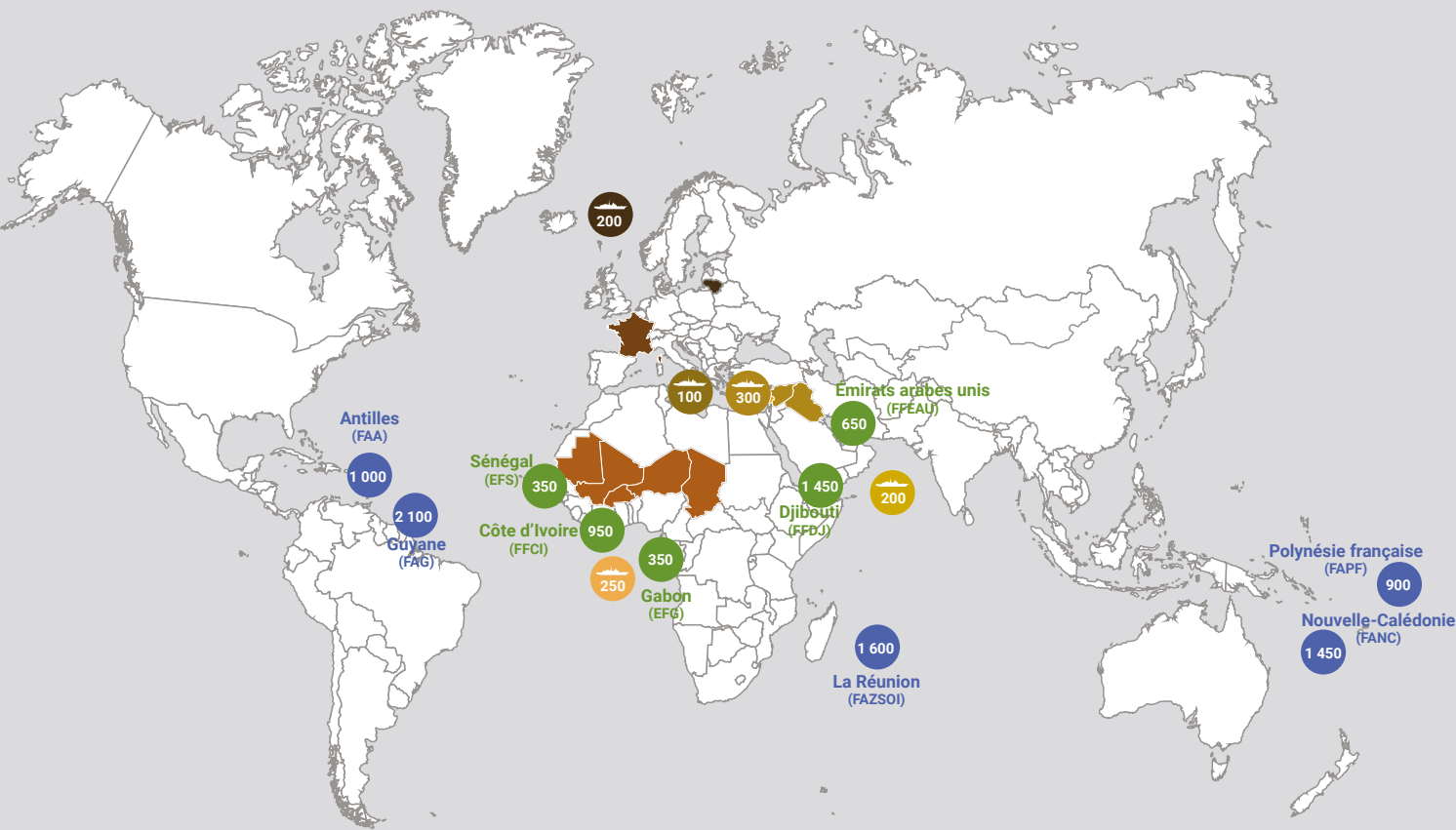
34,4 milliards d'euros de budget en 2018

- Une hausse de 1,8 milliard d'euros par rapport à l'année 2017
- Loi de programmation militaire : 295 milliards d'euros programmés entre 2019 et 2025
- En 2018 : 18,5 milliards d'euros pour l'équipement des forces
- 2^e budget de l'État après celui de l'éducation nationale
- Objectif : 2 % du PIB en 2025
- Les entreprises de défense représentent 20 % des exportations de la France en 2017
- 26 000 PME et ETI fournisseurs directs du ministère des Armées en 2017

- ▲ ZDS
- Com BdD
- Service
- Armée de l'air (supérieur à 500 pax)
- Armée de terre (supérieur à 500 pax)
- Marine nationale (supérieur à 500 pax)



PLUS DE 30 000 MILITAIRES POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER



Participations aux opérations multinationales (ONU/UE)

République démocratique du Congo, Libéria, Sinaï, République centrafricaine, Mali, Sahara : 370

Territoire national :



- > Engagement terrestre
- > Sauvegarde maritime
- > Sûreté aérienne

Opérations extérieures :



Mauritanie - Mali
Burkina Faso
Niger - Tchad

Chammal



Daman



Mesures de réassurance OTAN :



Dissuasion :



- Forces de présence
- Forces de souveraineté

Déploiements maritimes :

- Corymbe
- Atalante/EPE/CMF
- EUNAVFOR Med
- Atlantique Nord